

ErgoSanté obtient l'agrément « Entreprise Adaptée »

L'acteur dédié à la santé et au bien-être au travail renforce la cohérence de sa démarche en adoptant le statut Entreprise Adaptée. ErgoSanté peut ainsi à la fois employer et former plus de travailleurs en situation de handicap et offrir aux entreprises clientes la possibilité de s'inscrire dans une démarche citoyenne tout en optimisant leur contribution Agefiph.

Anduze, le 12 septembre 2019 : ErgoSanté, acteur technologique de l'économie sociale et solidaire dédié à la santé et au bien-être au travail, a obtenu le 6 septembre 2019 l'agrément Entreprise Adaptée de la part de la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Occitanie.

Une Entreprise Adaptée (EA) accueille au sein de ses effectifs des personnes reconnues travailleurs handicapés pour leur permettre d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Elle emploie au moins 80% de salariés handicapés dans ses effectifs de production.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie d'ErgoSanté de produire en interne une grande part des volumes de sièges ergonomiques, produits qui constituent la majorité de ses ventes. La société avait déjà commencé depuis 2 ans à intégrer au sein de son département production des personnes en situation de handicap. L'obtention de l'agrément Entreprise Adaptée va permettre à ErgoSanté de renforcer cette démarche : la société prévoit d'étendre de 400 m² son atelier de production et de recruter 10 personnes en situation de handicap dans l'année à venir.

Les volumes de production devraient rapidement augmenter, poussés par une dynamique de croissance forte ainsi que par un regain d'attrait de la part des entreprises clientes lié au nouveau statut. En choisissant ErgoSanté, celles-ci vont en effet pouvoir, en plus de renforcer leur démarche RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), réduire leurs cotisations AGEFIPH ou FIPHP en fonction du chiffre d'affaires réalisé, car en achetant des produits ErgoSanté elles emploient indirectement des travailleurs handicapés.

Pour Samuel Corgne, dirigeant-fondateur d'ErgoSanté « *La raison d'être d'ErgoSanté est de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi des personnes valides et non-valides. Quoi de plus logique et naturel pour nous que de commencer par accueillir dans nos rangs des personnes en situation de handicap. L'agrément Entreprise Adaptée va permettre à nos clients d'allouer différemment leur budget dédié à l'emploi des personnes en situation de handicap et probablement plus travailler avec nous. Mais pour moi cet agrément vient avant tout valider la cohérence de notre démarche et le sens de notre mission.* »

A PROPOS D'ERGOSANTE

Parce que malgré les progrès de la société, le travail en entreprise génère de plus en plus de troubles de santé, ErgoSanté conçoit et fournit des solutions sur-mesure pour améliorer les conditions de travail des personnes valides et non valides, en amenant l'innovation technologique au service du plus grand nombre.

ErgoSanté conçoit et distribue du matériel ergonomique sur mesure, adapté aux besoins spécifiques des entreprises et de leurs collaborateurs : son ambition est de proposer la meilleure solution technique face aux problématiques de santé en entreprise jusqu'au handicap.

Créée en 2013, ErgoSanté réunit 50 collaborateurs experts répartis au sein de 12 agences pour accompagner les entreprises sur tout le territoire français.

<http://www.ergosante.fr/>

CONTACTS

Presse : Calyptus - Mathieu Calleux / Nicolas Hélin – 01 53 65 37 91 / 37 96 – ergosante@calyptus.net